



**Commission européenne**  
**Délégation de la Commission européenne en**  
**Mauritanie**

**Mauritanie - 2008**

**Annexe 1**

Ligne budgétaire : 9 ACP ROC 28

Référence:

Nom du demandeur:	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural.	
Titre de l'action:	Réhabilitation et protection de zones sujettes aux inondations dans la zone du fleuve Sénégal en Mauritanie.	
Lieu(x) de l'action:	République Islamique de Mauritanie, régions du Brakna, Gorgol et Guidimakha	
<b>Total des coûts éligibles de l'action (A)</b>	<b>Montant requis par l'administration contractante (B)</b>	<b>% Total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)</b>
891 495€	799 995 €	89.9%
Durée totale de l'action:	18 mois	

Dossier N°	
------------	--

(pour usage interne seulement)

Coordonnées pertinentes dans le cadre de cette action:	
<b>Adresse postale:</b>	GRDR, Ilot K, rue 44071 ZRA BP 2013. Nouakchott- R.I. Mauritanie
<b>Numéro de téléphone:</b> Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	(+) 222 525 64 92
<b>Numéro de fax:</b> Indicatif Pays + Indicatif Ville + numéro	(+) 222 525 64 92
<b>Personne de contact pour cette action:</b>	Yvan Le COQ, Coordinateur du GRDR en Mauritanie
<b>Adresse e-mail de la personne de contact:</b>	<a href="mailto:yvan.lecoq@grdr.org">yvan.lecoq@grdr.org</a>

**Tout changement relatif aux adresses, numéros de téléphone, numéros de fax et en particulier à l'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à l'administration contractante. L'administration contractante ne sera pas tenue responsable si elle n'est pas en mesure de contacter le demandeur.**

### **AVERTISSEMENT**

Le traitement des données à caractère personnel (nom, adresse, CV par exemple) mentionnées dans votre formulaire de demande sera effectué en conformité avec les dispositions du Règlement (CE) n° 45/2001 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2000 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des données à caractère personnel par les institutions et les organes communautaires et à la libre circulation de ces données. Les réponses aux questions du présent formulaire sont nécessaires afin d'évaluer votre demande de subvention et seront traitées uniquement dans ce but par le service responsable du programme de subventions communautaires concerné. Sur demande, les données personnelles pourraient vous être envoyées afin de les corriger ou compléter. Pour toute question relative à ces données, vous pouvez contacter le service de la Commission auquel le formulaire doit être renvoyé. En ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez la possibilité d'introduire un recours à tout moment auprès du Contrôleur européen de la protection des données. (Journal officiel L 8, 12.1.2001.)

## TABLE DES MATIERES

<b>I. PRESENTATION DE L’ACTION.....</b>	<b>4</b>
DESCRIPTION.....	4
1.1. Titre.....	4
1.2. Lieu(x).....	4
1.3. Coût de l'action et montant demandé à la Commission européenne .....	4
1.4. Résumé (Maximum 1 page).....	5
1.5. Objectifs (maximum 1 page).....	5
1.6. Pertinence de l'action (maximum 3 pages).....	6
1.7. Description de l'action et de son efficacité (maximum 14 pages) .....	9
1.8. Méthodologie (maximum 4 pages).....	15
1.9. Durée et plan d’action .....	24
1.10. Durabilité (maximum 3 pages).....	26
1.11. Cadre logique .....	27
BUDGET DE L’ACTION.....	27
SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES .....	27
EXPERIENCE D’ACTIONS SIMILAIRES.....	28
<b>II. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L’ACTION.....</b>	<b>30</b>
DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S) .....	30
DECLARATION DE PARTENARIAT .....	33
<b>III. DECLARATION DU DEMANDEUR.....</b>	<b>34</b>

# I. PRESENTATION DE L'ACTION

## DESCRIPTION

---

### 1.1. Titre

---

Réhabilitation et protection des zones sujettes aux inondations dans la zone du fleuve Sénégal en Mauritanie.

### 1.2. Lieu(x)

---

Zones inondables du Brakna, Gorgol et Guidimakha.

### 1.3. Coût de l'action et montant demandé à la Commission européenne

---

Total des coûts éligibles de l'action (A)	Montant demandé à l'Administration contractante (B)	% du total des coûts éligibles de l'action (B/Ax100)
891 495€	799 995 €	89.7%

Veillez noter que le coût de l'action et la contribution demandée à l'Administration contractante doivent être exprimés en <EUR>.

#### 1.4. Résumé (Maximum 1 page)

---

Durée totale de l'action	18 mois
Objectifs de l'action	<b>Objectifs globaux:</b> Améliorer la sécurité des biens et personnes établis dans les zones inondables de la vallée du fleuve en Mauritanie, Améliorer la sécurité alimentaire dans cette même zone.  <b>Objectif spécifique :</b> réduire l'impact des inondations sur les conditions de vie et les capacités de production agricole dans 3 régions bordant le fleuve Sénégal en Mauritanie.
Partenaire(s)	CARITAS Mauritanie
Groupe(s) cible(s) <sup>1</sup>	Communes inondables des régions du Brakna, Gorgol et Guidimakha
Bénéficiaires finaux <sup>2</sup>	Environ 45 000 personnes vivant dans les communes concernées.
Résultats escomptés	1. La prise en compte du risque inondation par les communes et les autorités régionales est améliorée;  2. Des actions d'urgence et de post urgence sont mises en place en cas de nouvelles inondations.
Principales activités	<b>A1.1</b> Réalisation de 3 diagnostics régionaux sur les impacts des inondations et identification des « zones fortement touchées par les inondations » ; <b>A1.2</b> Elaboration de 15 Plans d'actions prioritaires de lutte contre l'impact des inondations en association avec les communes sinistrées; <b>A1.3</b> Mise en œuvre d'une vingtaine des actions identifiées ; <b>A2.1</b> Aide d'urgence aux sinistrés : distribution de kits ; <b>A2.2</b> Actions de post urgence : Réparation, Réhabilitation, Reconstruction de bâtiments et d'infrastructures.

Le cas échéant, indiquez clairement le secteur<sup>3</sup>, le thème ou la zone géographique spécifiés dans l'appel à propositions auquel s'appliquerait l'action proposée:

#### 1.5. Objectifs (maximum 1 page)

---

La présente action vise à sécuriser les populations, terres, habitations et infrastructures de zones sujettes à inondation dans 3 régions du sud mauritanien et *in fine* à garantir un niveau de sécurité alimentaire minimal.

Les communes régulièrement touchées par les inondations seront accompagnées dans l'élaboration de plan d'action prioritaire de lutte contre les inondations. Plusieurs des actions identifiées seront réalisées et permettront de limiter l'impact de précipitations abondantes et concentrées. La maîtrise d'ouvrage sera confiée conjointement aux communes, comité de

---

<sup>1</sup> "Les groupes cibles" sont les groupes/entités qui seront directement et positivement affectés par le projet au niveau de l'objectif du projet - voir paragraphe 2.3 section II pour la liste.

<sup>2</sup> "Les bénéficiaires finaux" sont ceux à qui profitera le projet sur le long terme au niveau de la société ou du secteur au sens large

<sup>3</sup> Voir paragraphe 2.2 section II pour la liste des secteurs.

gestion des futurs ouvrages et ONG chargées de la mise en œuvre opérationnelle du programme (GRDR et CARITAS).

Ces actions renforceront la capacité des communes à gérer et prévenir le risque inondation.

Par ailleurs, devant l'éventualité d'un nouveau sinistre inondation en 2008 ou 2009, des actions d'urgence (distribution de kits) ou de post urgence (réparation, réhabilitation, reconstruction d'infrastructures et de bâtiments) seront planifiées et régionalisées en associant communes et autorités régionales afin de soulager les populations sinistrées.

## **1.6. Pertinence de l'action (maximum 3 pages)**

---

### **1.6.1. Fournir une présentation générale et une analyse des problèmes et de leur interrelation à tous les niveaux.**

A échéances régulières, de nombreux terroirs des régions du Brakna, Gorgol et Guidimakha sont inondées par de violentes crues d'oued. Ces mouvements d'eau détruisent habitations et infrastructures (points d'accès à l'eau potable, réseau d'adduction, seuils notamment) de même qu'ils dégradent très sensiblement le potentiel productif des terres.

L'année 2007 a ainsi été marquée par des pluies orageuses particulièrement concentrées : entre le 30 août et le 2 septembre il a plu 40% du cumul de l'année. Une mission conjointe<sup>4</sup> (Etat mauritanien, Délégation de la Commission Européenne, Coopérations multilatérales et bilatérales, ONG) a fait, sur le terrain, les constats suivants :

#### ➤ **Habitations**

Les habitations en banco ayant été totalement ou partiellement inondées se sont effondrées ou sont devenues inhabitables car dangereuses, induisant de nombreux sans abri (dans le village visité de Diadjibiné Gandéga, la commune a recensé 317 bâtiments effondrés et 98 familles sans abris). Le phénomène est accentué en milieu Soninké car les concessions regroupent des familles élargies. Les bâtiments concernés sont situés au bord d'oueds qui n'ont plus débordé depuis la sécheresse des années 70, et la population tenait le phénomène pour définitif. Les personnes ayant perdu leur logement ont été hébergées de façon précaire pour partie dans des écoles et bâtiments publics, pour partie sous des tentes ou par de la famille. La conséquence immédiate a été le report de la rentrée scolaire.

Dans les villes, comme Kaédi, les quartiers les plus touchés (ceux du bord du fleuve Gorgol), posent le problème de l'habitat non contrôlé dans des zones inondables et régulièrement inondées. Cela pose également le problème des relogements dans des conditions acceptables.

Au niveau du Brakna, la mission a pu repérer quelques 180 habitations en banco détruites dans les villages de Wabundé, Afnya, Touldé, Bakhaw, Lopel, Naïm, Matghoum.

#### ➤ **Eau et assainissement**

Des puits ont été submergés et sont devenus impropres à la consommation et des canalisations ont été cassées dans certaines localités. Ainsi, l'accès à l'eau potable s'est détérioré et la situation est devenue critique dans certaines zones.

Par ailleurs, les habitants sans abri ne disposent plus de latrines et de nombreuses mares d'eau stagnante ont subsisté longtemps aux abords de villages. Or les problèmes d'assainissement peuvent entraîner une augmentation des maladies encore difficile à estimer.

#### ➤ **Agriculture**

Au même titre que les bâtiments d'habitation, de nombreux greniers de semences ont été détruits par les eaux. Les cultures de bordure d'oueds ont également souffert de la violence des crues.

---

<sup>4</sup> Cf. compte rendu joint en annexe

A titre d'exemple, à Kaédi, capitale régionale du Gorgol, les 1 200 ha de PPG2<sup>5</sup> ont été intégralement inondés suite à la rupture de la digue le 27 septembre 2007. Dans la commune de Boghé, la surface détruite représente environ 15% des périmètres rizicoles semés. De nombreuses digues ont également été détruites<sup>6</sup>.

Des ouvrages en place depuis plus de 15 ans (seuil de Melgué) ont subi de forte dégradation.

Loin d'être exceptionnels, ces épisodes pluvieux se succèdent, toujours plus fréquents et toujours plus violents. Citons :

- les pluies et la vague de froids de janvier 2002 qui ont anéanti les petits ruminants du sud de la Mauritanie et du nord du Sénégal ;
- les inondations de la ville de Sélibaby en 2003 ;
- l'hivernage 2007 qui a fait de nombreux dégâts illustrés par la situation de Tintane.

Ces inondations récurrentes et leur ampleur sont un phénomène nouveau pour les populations de ces régions.

Nous assistons à la conjugaison de plusieurs phénomènes.

- (i) Il est établi que le dérèglement climatique génère une intensification de la pluviométrie dans la zone intertropicale, de l'Afrique Centrale à l'Afrique de l'Ouest. Ceci a pour 1<sup>ère</sup> conséquence un report d'eau venant des zones amont du bassin du fleuve Sénégal et générant une pression sur l'ouvrage de rétention de Manantali (Mali). Les lâchés de barrage par l'OMVS<sup>7</sup> viennent quelquefois amplifier la violence des inondations.
- (ii) L'intensification des pluies sur le territoire vient gonfler les oueds qui débordent d'autant plus que le fleuve dans lequel ils se jettent est déjà en crue. Les populations se retrouvent donc complètement isolées sans possibilité d'accès aux centres de santé... (cas de Toufoundé Civé qui n'a pas été accessible par la route avant octobre 2007).
- (iii) La médiatisation a été déséquilibrée. La situation de Tintane largement relayée par la presse a occulté les problèmes survenus dans d'autres zones touchées.
- (iv) Le manque de préparation, le déficit de concertation et de coordination des intervenants est évident et a allongé fortement les délais de réaction.

Tous ces éléments contribuent à créer une situation inédite et à laquelle les populations, les autorités et les services techniques ne sont pas encore habitués. Ils ne disposent ni d'outils ni de moyens de prévention et d'intervention en cas de besoin.

Il faut noter qu'à ces populations sinistrées, s'ajoutent depuis décembre 2007 les populations des rapatriés des événements de 1989 (programme HCR). Les familles sont rapatriées à proximité des villes secondaires du bord du fleuve (Rosso, Boghé, Kaédi) et sont installées sous tentes plastiques du HCR à l'écart des centres urbains, bien souvent en zones inondables.

---

<sup>5</sup> Petits Périmètres Gorgol n° 2

<sup>6</sup> Source : SONADER (Société Nationale pour le Développement Rural)

<sup>7</sup> Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal.

### **1.6.2 Identifier clairement les problèmes spécifiques devant être traités par l'action**

La présente action vise à traiter ces questions spécifiques suivantes :

- Incapacité des communes et autorités régionales à prévenir et gérer le risque inondation ;
- Le phénomène des inondations à répétition étant plutôt récent, les populations, les autorités et les services techniques ne sont pas outillées pour y faire face ou le prévenir ;
- Destruction ou fragilisation d'habitations et d'infrastructures (greniers, points d'approvisionnement en eau potable, réseau d'assainissement, seuils ...) et inondation de zones de cultures productives (bordure d'oueds) fragilisant la sécurité alimentaire des ménages.
- En cas d'inondation, les populations voient leurs efforts de production réduits à néant et se retrouvent souvent sans abri ni accès à l'eau potable.

### **1.6.3 Inclure une description brève des groupes cibles et des bénéficiaires finaux**

L'action bénéficiera aux populations habitant dans les zones sensibles aux inondations. Il s'agit pour l'essentiel d'agro pasteurs dont la sécurité alimentaire est assurée en grande partie par l'auto production.

Les municipalités des zones sinistrées bénéficieront également de l'action. Il s'agit d'autorités encore jeunes sur le plan de l'expérience : elles ne maîtrisent pas complètement toutes les compétences qui sont de leur ressort.

### **1.6.4 Démontrer la pertinence de la proposition par rapport aux besoins et contraintes du pays ou de la/des région(s) en général et du groupe cible/des groupes de bénéficiaires finaux en particulier.**

A travers la réalisation d'une vingtaine d'actions issues des plans d'action prioritaire inondation, le projet répond à un réel besoin des populations des 3 régions qui comptent parmi les plus pauvres et les plus vulnérables de la Mauritanie. Ces opérations d'aménagement garantiront le potentiel productif des terres, protégeront les habitations et les infrastructures vitales (point d'approvisionnement en eau potable notamment).

Par ailleurs, l'action s'inscrit en plein dans l'appui au processus de décentralisation mis en œuvre depuis le début des années 2000 en Mauritanie<sup>8</sup>. Le travail d'élaboration de plan d'actions prioritaires inondation et la maîtrise d'ouvrage conjointe des travaux constitueront en effet autant d'opportunités pour les communes de durablement acquérir de nouvelles compétences.

Enfin, le volet urgence de l'action permettra de soulager les populations en cas de nouveau sinistre en 2008 ou 2009.

---

<sup>8</sup> Les lois sur la décentralisation sont plus anciennes mais le processus n'a réellement commencé que depuis le début des années 2000.

## 1.7. Description de l'action et de son efficacité (maximum 14 pages)

---

- **L'objectif général et la finalité de l'action (maximum 1 page). Fournir et décrire l' (les) objectif(s) final (aux) auxquels l'action vise à contribuer, ainsi que la finalité que l'action vise à accomplir.**

Au travers la protection du potentiel productif, des habitations et des infrastructures de base (points d'accès à l'eau potable notamment), l'action vise à garantir un niveau minimal de sécurité aux populations vivant dans ou en limites des zones inondables.

La réduction de l'impact des inondations sur les biens et personnes est une fin en soit. Mais cela permettra également à la population active d'être aussi productive qu'en année normale. Pour amplifier l'impact positif sur la sécurité alimentaire, les terres situées à proximité des oueds ou derrière des ouvrages permettant la culture de décrue, seront sécurisées contre le risque de crue dévastatrice.

Enfin, le travail d'accompagnement des communes dans l'élaboration de plan d'action prioritaire inondation et dans la maîtrise d'ouvrage induira un transfert réel et effectif de compétences. Ces communes pourront sur le moyen terme et en quasi autonomie poursuivre l'exécution du plan et ainsi garantir davantage de terres d'habitations et d'infrastructures.

L'action aura donc à la fois des effets immédiats et à plus long terme.

- **Outputs et résultats escomptés (maximum 4 pages). Indiquer de quelle manière l'action va améliorer la situation des groupes cibles/bénéficiaires ainsi que les capacités techniques et de gestion des groupes cibles et/ou des partenaires locaux s'il y a lieu. Etre spécifique et quantifier les outputs autant que possible. Indiquer notamment les publications prévues. Décrire les possibilités de reproduction et d'extension des résultats de l'action (effets multiplicateurs).**

**Résultat 1 : Volet prévention : Amélioration de la prise en compte du risque inondation et identification d'actions « prévention et limitation des impacts négatifs des inondations ».**

- **03 diagnostics régionaux** présenteront la problématique des inondations dans chacune des trois régions.  
Une première partie présentera les grands sous bassin versant (Karakoro, Niordé, Garfa Gorgol...) et les problèmes majeurs qu'engendrent les inondations sur ces territoires  
Une seconde partie présentera de manière synthétique les localités ou sites agricoles choisis pour leur grande vulnérabilité par rapport aux inondations.
- **15 Plans d'actions prioritaires** de lutte contre l'impact des inondations seront réalisés. Ils présenteront une description succincte de la zone et détailleront les problèmes qu'elle rencontre lors des inondations. Cette première partie sera complétée par un répertoire de fiches actions « lutte contre l'impact négatif des inondations ». Chacune d'entre elles comportera des données précises sur la nature de l'action et son impact (estimation du coût notamment). La description sera suffisamment détaillée pour constituer un véritable Avant Projet Sommaire (APS) .
- **Mise en œuvre d'une vingtaine d'actions choisies** parmi les actions prioritaires en fonction de leur pertinence et des moyens disponible.

## Résultat 2 : Actions d'urgence et de Post Urgence : Aide, Réparation, Réhabilitation, Reconstruction.

En fonction de l'ampleur de l'impact des crues (recensement des sinistres, répartition des intervenants par thématique ou zone, moyens disponibles...etc.) et de la Délégation de la Commission Européenne à Nouakchott, le budget des actions d'urgence pourra être orienté vers deux types d'actions :

- Aide d'urgence par la confection de **kits de première nécessité** à fournir dans des délais raisonnables aux familles sinistrées accompagnées d'actions de **traitement des puits** (assainissement, vidange et javellisation).

Dans le cas où les régions concernées subiraient d'importantes crues en 2008, priorité serait donnée aux actions d'accès à l'eau potable. En revanche, si le même sinistre survenait en 2009, des kits seraient distribués dans les zones identifiées comme prioritaires par les diagnostics régionaux.

- Actions de post urgence : remise à niveau des infrastructures et bâtiments. Trois types de travaux pourront être entrepris :
  - **Réparation** (infrastructure ou bâtiment encore fonctionnel, mais nécessitant une intervention pour garantir sa pérennité),
  - **Réhabilitation** (infrastructure ou bâtiment non fonctionnel pouvant être remis en service moyennant une intervention relativement lourde)
  - **Reconstruction** (infrastructure ou bâtiment non fonctionnel ne pouvant être remis en service).

Seuls les bâtiments ou infrastructures détériorés par les inondations de 2007, 2008 ou 2009 seront éligibles.

Réalisation d'une dizaine d'actions de ce type en fonction de leur volume, des ressources disponibles et de l'impact attendu.

- **Les activités proposées et leur efficacité (maximum 9 pages). Identifier et décrire en détail chaque activité devant être entreprise pour produire des résultats, en justifiant le choix des activités et en spécifiant s'il y a lieu le rôle de chaque partenaire (ou associés ou sous-contractants) dans les activités. A cet égard, la description détaillée des activités ne doit pas répéter le plan d'action.**

Pour atteindre le **Résultat 1**, 3 grandes activités seront conduites :

**Activité 1.1** : Réalisation de 3 diagnostics régionaux sur les impacts des inondations et « identification des zones fortement impactées par les inondations » ;

Pour réaliser ce document, un recueil de l'information à plusieurs niveaux sera réalisé :

- **Bibliographie**

Les données statistiques et bibliographiques disponibles seront compulsées et des outils d'entretiens seront mis au point pour permettre de recueillir l'information nécessaire à la rédaction de ce diagnostic (historique des inondations exceptionnelles, études du réseau hydrographique, du climat de la zone, mise au point de fond de carte et de grille d'enquête...)

→ **Au niveau régional,**

Les autorités, les services déconcentrés de l'état et les ONG seront rencontrés pour :

- leur présenter le projet
- identifier à dire d'expert les zones où l'impact des inondations exceptionnel est le plus fort.

Deux types d'effet négatifs des inondations exceptionnelles seront étudiés : l'impact sur les biens et personnes et ceux sur les zones de production agricoles.

Ce zonage sera recoupé avec les déclarations de sinistre de l'hivernage 2007 pour aboutir à l'identification de **zones d'étude prioritaire** (cf. méthodologie). Ces zones d'études prioritaires seront selon toute vraisemblance concentrées dans toutes les communes, bordant le fleuve Sénégal et/ou situées sur les bras principaux du réseau hydrographique des 3 régions.

→ **Au niveau communal**

Au niveau des communes dont au moins une partie du territoire est concernée par une zone d'étude prioritaire, des informations complémentaires seront collectées. Une réunion au niveau du chef-lieu communal sera organisée en présence :

- du maire,
- de ses conseillers municipaux,
- et s'il existe, des membres du comité qui regroupe les représentants de toutes les localités, de la société civile, des notables... (nommé Comité de Développement Local (CDL) dans le cas de ceux mis en place avec l'appui du GRDR).

→ **Identification des zones d'aménagement prioritaires**

À l'issue de cette phase de collecte d'information, des **zones d'aménagement prioritaire** seront identifiées. Elles pourront concerner une localité ou un sous-bassin versant ayant des problèmes particuliers lors des inondations. Elles seront choisies en fonction de critères (cf. méthodologie) permettant d'évaluer l'impact potentiel des inondations exceptionnelles sur les zones d'habitations, et sur les zones de productions agricoles.

Une restitution régionale sera réalisée en présence de l'administration, des services techniques, des maires des communes concernées pour valider les zones d'aménagements prioritaires et choisir, si besoin, 5 d'entre elles par willaya.

**Activité 1.2 :** Elaboration de 15 Plans d'actions prioritaires de lutte contre l'impact des inondations ;

→ **Diagnostic des problèmes**

Dans chacune des zones d'aménagement prioritaires, une étude « limitation des impacts des inondations exceptionnelles » sera menée.

Une équipe pluridisciplinaire de technicien (agronome, aménagiste, animateur) rencontrera dans un premier temps la population de la ou des localités pour faire un diagnostic précis des problèmes engendrés par les inondations. Par exemple :

- Destruction d'habitation ou d'infrastructure
- Enclavement
- Destruction de récolte
- Dégradation du potentiel productif des zones de production

Ils travailleront ensuite sur la mémoire du risque pour identifier si ses problèmes sont nouveaux ou récurrents.

Ils parcourront la zone pour voir les points critiques et identifieront à cette occasion :

- Les processus en actions :
- L'origine de ces processus sera établie :
  - Modification du tracé du lit mineur (méandrement, rectification) avec déplacement des berges
  - Érosion régressive
  - Approfondissement du lit mineur
  - Sédimentation impliquant une hausse des cotes de crues...
- L'origine de ces processus sera établie :
  - Modification géomorphologique naturelle de l'oued,
  - Impact d'un aménagement (pont, radier, barrage...),
  - Modification du climat et du couvert végétal induisant une augmentation des crues...

#### → **Élaboration des actions de prévention**

Pour chaque point critique, une solution adaptée sera préconisée. Elles pourront être de plusieurs types :

- Ouvrages ou aménagements de lutte contre les impacts négatifs des inondations (ouvrage d'écrêtement de crue, seuils d'épandage, digue de protection, protection de berges, épis, correction de ravine...)
- Pour les sites fortement menacés (exemple digue de kaedi), le cahier des charges d'une étude détaillée du risque inondation et des aménagements à mettre en œuvre pour le limiter.
- Étude géographique du risque inondation avec sensibilisation de la population à cette thématique (cf. méthodologie).

Un recueil de fiches actions de prévention sera réalisé. Il précisera pour chacune des actions :

- Son lieu de mise en œuvre
- Sa nature (spécification technique)
- Son impact attendu
- Son coût estimatif

#### → **Priorisation des actions par zone**

Une réunion de restitution au niveau locale rassemblera :

- les représentants des populations locales (assemblée villageoise ou inter villageoise pour les bassins versant)
- le maire et certains de ces conseillers
- des membres de la société civile

Elle permettra (à partir de critère objectif, cf. méthodologie), de prioriser des actions. Cette hiérarchisation viendra compléter l'étude « limitation des impacts des inondations exceptionnelles » pour constituer un **Plan d'actions prioritaires de lutte contre l'impact des inondations**.

### **Activité 1.3 : Mise en œuvre des actions retenues**

#### → **Choix des actions financées dans le cadre du projet**

Ce travail sera réalisé en interne avec la participation de la Délégation de la Commission Européenne (DCE) Nouakchott et tiendra compte:

- du niveau de priorités des sites et des actions,
- du niveau de motivation de la population locale (indicateur de la capacité de mobilisation de la main-d'œuvre)
- de l'impact attendu
- du niveau d'affectation des ressources.

Les fiches actions non retenues dans le cadre de ce projet seront reversées au Plan d'Action Prioritaire de la commune concernée.

Une fois établie la liste des actions retenues, la première étape de la mise en œuvre sera de s'assurer de la disponibilité de la contrepartie locale. Une réunion avec le village en présence :

- des autorités traditionnelles
- d'au moins un représentant de la commune (si possible le maire)
- et le cas échéant du comité de gestion, des propriétaires, des usagés.

Si un accord est trouvé sur le rôle de chacun, une convention de partenariat tripartite (comité de gestion d'ouvrage, GRDR ou Caritas, commune) sera rédigée. Elle précisera :

- Le cadre de l'intervention
- La nature de l'action à entreprendre (étude, travaux...) ainsi qu'une description détaillée des activités prévues,
- Les droits et devoirs de chacun pour la mise en œuvre de l'action (notamment la contrepartie villageoise).

#### → Phase de contractualisation

La mise en œuvre se fera en étroite collaboration avec la commune. C'est en effet l'autorité compétente dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'éducation, de la santé... et de ce fait le propriétaire théorique de nombre d'infrastructures publiques (le transfert de propriété n'a pour le moment pas été officialisé). Elle sera, en tout état de cause, propriétaire in fine des ouvrages construits dans le cadre de ce projet et de ce fait responsable de leur entretien. Cette dernière tâche peut être prise déléguée au comité de gestion local s'il possède les compétences et les moyens nécessaires.

La maîtrise d'ouvrage sera conjointe : i) GRDR ou Caritas, ii) Commune et iii) Comité de Gestion de l'infrastructure (représentant des usagés)

En fonction de l'urgence, dans les communes dont le niveau d'organisation est suffisant pour permettre une procédure rapide, et transparente, les marchés passeront par la commission communale des marchés publics. Elle sera assistée dans sa tâche par un membre de l'équipe. Pour des raisons d'efficacité les fonds resteront gérés par le GRDR ou Caritas mais l'ordonnateur sera dans ce cas la commune (renforcement de ces capacités en matière de maîtrise d'ouvrage). Dans les autres cas, les appels d'offres seront gérés en interne par le GRDR ou Caritas.

Dans tous les cas, le GRDR ou Caritas auront un droit de veto sur l'entreprise retenue.

Les Dossiers d'Appel d'Offre (DAO et notamment la partie critère dévaluation des offres) seront rédigés et adressés aux bureaux d'études, microentreprises et artisans locaux. En fonction des lots et des régions, les DAO seront adaptés à une diffusion au niveau sous régional (Mauritanie, Mali, Sénégal). Ces appels d'offres pourront avoir pour objet :

- Une étude (Avant Projet Détaillé, étude du risque inondation...),
- Des travaux...

Pour atteindre le **Résultat 2**, 2 grandes activités seront conduites :

#### **Activité 2.1 :** Aide d'urgence aux sinistrés

En cas d'inondation provoquant des dégâts importants sur des zones d'habitations, un travail sera réalisé en partenariat avec les maires des communes pour estimer quelles localités ont été impactées et à quelle échelle (appel exhaustif des localités joignables). Là où les conditions de déplacement le permettent, des missions d'identification seront organisées pour valider les estimations faites.

Une réunion de crise sera alors rapidement organisée au niveau de la capitale régionale. Seront convié :

- Le Wally
- Les Hakems
- Les maires des communes
- Les services techniques
- Les partenaires (ong, société civils...)

Cette réunion permettra de faire un premier point sur les sinistres. Elle servira de base pour fournir une information fiable au niveau national et international. La diffusion de l'information sera réalisée par le GRDR ou Caritas auprès des partenaires potentiels.

Un comité de coordination regroupant les autorités, le GRDR ou Caritas et les autres intervenants sera mis en place pour coordonner les interventions sur les zones sinistrées (objectifs : efficacité, répartition de l'aide...).

Les kits de première nécessité contiendront : une tente, une natte, de la vaisselle (1 marmite et un plat), de l'eau de javel ainsi que de la nourriture pour nourrir une famille de 7 personnes pendant 3 semaines (huile, sel, céréales et légumineuses). Ils seront distribués sur les zones sinistrées dès qu'elles seront redevenues accessibles (accessibilité pirogue comprise) après qu'un des superviseurs ou animateurs ait vérifié l'insalubrité de l'habitation des bénéficiaires.

Les points d'eau de ces sites seront vidés et assainis dès qu'ils seront redevenus accessibles à la population (retrait des eaux).

#### **Activité 2.2 : Réparation, Réhabilitation, Reconstruction**

À l'issue de l'hivernage, une réunion sera tenue au niveau de la capitale régionale avec les maires des communes pour répertorier les infrastructures ou bâtiments ayant subi des dommages directement liés aux inondations. Les maisons en banco détruites par le seul impact de la pluie ne seront pas éligibles au contraire des types d'ouvrages suivants :

- Puits et réseau de distribution d'eau,
- Bâtiments publics,
- Habitations (dans le cadre d'un plan global au niveau de la localité)
- Digue de protection,
- Ouvrage d'aménagement des eaux de surface (diguette, seuil, barrage, périmètre...)

Une mission d'identification fera le tour des sites indiqués (maximum 20 par wilaya dont la liste sera définie pendant la réunion). Elle aura la charge de faire une étude succincte de l'infrastructure ou de l'ouvrage impacté pour identifier :

1. la nature de la détérioration,
2. ses causes,
3. les travaux nécessaires à la protection de l'infrastructure ou du bâtiment
4. les travaux de réparation, réhabilitation, ou reconstruction à entreprendre.

Les bâtiments ou infrastructures présents dans une zone où le risque d'inondation est trop important ne seront l'objet d'aucuns travaux. Une reconstruction dans une zone « sure » pourra être envisagée.

Ces études seront assez précises pour constituer un APS (nature des travaux, coûts, délais d'exécution...)

Une dizaine de ces actions seront mise en œuvre dans le cadre de ce projet.

Un recueil des actions sera réalisé et présenté aux partenaires et aux autorités à l'occasion d'une réunion dans chacune des capitales régionales.

→ **Phase de contractualisation**

Si le temps le permettra, la méthode décrite l'Activité 1.3 sera utilisée. Dans le cas de travaux urgents (eau potable, ouvrage menaçant de s'écrouler...) l'efficacité sera privilégiée dans la procédure de contractualisation avec les entrepreneurs.

→ **Actions permettant d'assurer la visibilité du projet**

Un film présentant la problématique des inondations dans la zone d'intervention sera réalisé. Il est en effet important de sensibiliser les bailleurs et les pouvoirs publics à ce phénomène qui semble prendre de l'ampleur en raison du dérèglement climatique. Il présentera les impacts et les solutions pouvant être apportées pour les limiter en s'appuyant sur la méthode et les réalisations du projet.

Pour que l'Union Européenne soit clairement identifiée sur le terrain, des panneaux seront apposés sur les ouvrages mise en œuvre pour prévenir les impacts des inondations. Sur tous les rapports et études, l'Union Européenne sera également clairement identifiée comme bailleur du projet et son logo sera apposé en première page.

## **1.8. Méthodologie (maximum 4 pages)**

---

- **la méthode de mise en œuvre et les raisons motivant le choix de la méthodologie proposée;**

Pour le résultat 1 la méthodologie déployée sera la suivante :

→ **Diagnostic régional**

L'objectif de ce diagnostic régional est double :

- collecter des informations pour déterminer nos zones d'intervention,
- mais également de faire réfléchir l'administration, les élus locaux, les services décentralisés de l'état et les partenaires sur les impacts des inondations. Cela permettra d'augmenter la prise en compte de ce risque dans les projets d'aménagement du territoire.

→ **Zones d'étude prioritaire**

La méthode choisie pour identifier ces zones est de rencontrer individuellement les différents intervenants sur ce domaine d'activité pour recueillir un maximum d'information et de réaliser un recoupement entre ces informations de données. Ce croisement des sources (bibliographie, connaissance du terrain, entretiens avec les différents acteurs régionaux et locaux...) permettra d'éviter l'écueil de la récupération à des fins politiciennes (orientation des zones d'interventions à des fins électoralistes).

Le choix du travail à l'échelon régional représente un double intérêt de :

- La mise en comparaison des zones impactées entre elles
- La rapidité d'identification

→ **Zones d'aménagements prioritaires**

L'étape suivante consiste à se rendre sur le terrain en compagnie du ou des maires et de représentants locaux dans chacune des zones d'étude prioritaire. L'objectif sera de confirmer et compléter les informations recueillies à l'échelon régional. Une grille de recueil d'information sera élaborée avant les déplacements pour permettre une comparaison aisée des zones.

### → **Choix des zones d'aménagements prioritaires**

Pour choisir dans quelles zones d'aménagements prioritaires intervenir, une grille de critère sera établie. Elle comportera notamment :

- L'ampleur des problèmes
- Le nombre de bénéficiaires potentiels habitant la zone
- La faisabilité des interventions (ampleur raisonnable)
- La présence dans la zone d'intervenants ou de projets susceptible de conduire des actions en synergie avec notre projet.

Une restitution au niveau régional sera ensuite organisée pour faire valider nos critères de choix et zones retenues en toute transparence. Cela permettra :

- D'associer toutes les bonnes volontés au tour des objectifs du projet
- D'éviter les ressentiments des responsables dont les zones n'ont pas été choisies
- De transmettre l'information à tous les partenaires qui peuvent en avoir besoin
- D'éviter les doublons dans les interventions des partenaires ou de l'administration

Le résultat de ce travail sera présenté à la DCE pour avis et validation.

### → **Plans d'actions prioritaires**

Pour identifier les enjeux et les priorités des zones, une équipe pluri disciplinaire se rendra sur la zone. Pour une efficacité maximale elle sera composée de membres ayant des compétences diverses (hydrologie, aménagiste, agronome). Elle sera accompagnée par l'Agent de Développement Local dans les communes qui en dispose. Elle commencera par rencontrer la population en assemblée villageoise pour parler des problèmes qu'elle rencontre et identifier les zones impactées par les inondations (zone d'habitation, zone de production agricole). Cette étape permettra également de faire connaître à la population l'objet de la mission.

Une visite des sites impactés sera ensuite réalisée en compagnie de personne identifiée pendant l'assemblée comme connaissant bien les lieux et leur histoire (identification de la fréquence des submersions).

L'équipe formulera des propositions d'actions (cf. activité).

Ces actions de préventions seront restituées en assemblée villageoise en présence du maire. De manière participative, des critères de choix seront établis et une priorisation des actions réalisées. Cette étape bien qu'un peu lourde à mettre en œuvre est nécessaire pour :

- Permettre aux populations de comprendre finement la nature, le lieu et l'impact des actions proposées,
- favoriser une adhésion au projet
- Envisager une mise à disposition de main-d'œuvre (si nécessaire).

Dans le cas d'implantation de bâtiment public et ou d'habitation dans une zone inondable (bas fond, lit majeur...) une Étude historico géographique du risque inondation sera préconisée.

Si elle est retenue et financée, des TDR seront rédigés pour qu'elle soit composée :

1. D'un travail sur la mémoire du risque qui consistera à réaliser un travail participatif au sein de village pour déterminer des zones inondables (à différente fréquence).
2. d'un atelier ayant pour objectif le dessin du village comme se le représentent les villageois avec les zones inondables représentées. Y figureront également les problèmes identifiés par la population ainsi que les solutions proposées dans le plan d'action prioritaire. Ces cartes ne prétendent en aucuns cas déterminer les zones inondables par les crues de références (ex : centennale) mais elles permettront de fixer dans les mémoires les inondations de 2003, 2007 voir les crues précédentes.

3. D'une séance de travail à partir de l'outil créé pour permettre d'élaborer de manière participative des règles de gestion des espaces impactés. Exemple de règle
- zone non constructible,
  - zone à aménager avant implantation d'habitation (drainage en cas de stagnation d'eau, ou protection en cas de ravines actives)
  - zone de prélèvement d'argile (brique en banco) interdit pour ne pas favoriser l'érosion amont,
  - zone à ne pas boiser pour limiter la hausse de cote amont,
  - zone à aménager (mise en défend, cordon pierreux, diguette, replantation...) pour freiner l'eau

Les résultats de cette étude seront présentés aux Cadres de Développement Locaux (s'ils existent) et aux conseils municipaux pour les sensibiliser au risque, et orienter les éventuelles implantations de bâtiment publiques.

→ **Choix des actions financées dans le cadre du projet**

Des critères de choix seront élaborés tels que :

- Le nombre de personnes bénéficiaires
- Le montant des travaux...
- La synergie possible avec un autre programme ou projet
- Le degré de motivation de la population

Ce dernier critère est très important. En effet si la population n'est pas à même de fournir une main-d'œuvre non qualifiée en contrepartie du matériel et des compétences fournies, il est probable que l'entretien de l'ouvrage (nécessaire pour tous les ouvrages d'aménagements des eaux de surfaces) ne sera pas assuré.

→ **Phase de contractualisation**

Le choix a été fait de privilégier l'approche communale. Cela permettra de favoriser la systématisation du recours au code des marchés publics pour les maires et leurs conseils municipaux. L'objectif est de favoriser l'attribution transparente des marchés public et de renforcer les capacités des élus locaux et du personnel communal. Cet apport est à placer dans le cadre global de l'objectif de la bonne gouvernance.

Un gros travail a déjà été réalisé dans ce sens par les programmes PADDEM et VAINCRE au Guidimakha. Appropriation du code des marchés publics par les communes. Cependant, il reste des communes où l'organisation et les compétences de base ne sont pas suffisantes pour que cette procédure soit menée dans un temps raisonnable et avec une transparence suffisante. Dans ce cas ou dans celui d'une situation d'urgence, les appels d'offres ou recrutements directs d'entrepreneur ou bureau d'études seront fait sans le passage par les communes.

Au niveau local le travail sera réalisé avec le comité de gestion du futur ouvrage. Ce dernier sera chargé :

- de diffuser l'information dans la localité
- de mobiliser la contre partie locale (main d'œuvre, matériaux)
- de la gestion et de l'entretien une fois l'ouvrage construit

Les plans des ouvrages seront soumis aux services déconcentrés de l'état dans le cas ou la législation l'impose pour qu'il vérifie qu'ils sont conformes avec les normes en vigueur. Ils seront également sollicité lors des réceptions techniques pour qu'ils mettent leur rôle de conseiller technique et assume leur responsabilité de service technique déconcentré (exemple réception de puits par le service régionale de l'hydraulique).

Pour le résultat 2, la méthodologie déployée sera la suivante :

→ **Volet urgence**

Les solidarités familiales (au sens large) et sociales sont très fortes dans la région du fleuve. Une famille sans abris est immédiatement relogée chez un parent, un voisin ou un

proche (son capital est néanmoins détruit). Une action d'urgence ne sera lancée que si d'importants dégâts sont constatés au niveau d'une ou plusieurs localités.

Le choix de travailler en collaboration avec les autorités locales, les services déconcentrés de l'état et les partenaires à travers l'organisation d'une réunion de crise répond aux objectifs :

- Mutualisation et diffusion de l'information le plus rapidement possible,
- Mutualisation de moyen,
- Coordination des interventions,
- Transfert de compétence en termes de gestion de crise

→ **Travaux de Réparation Réhabilitation Réparation**

Le choix des actions à réaliser sera fait à partir d'une grille de critères dont :

- Le type d'actions,
- L'impact attendu
- Le nombre de bénéficiaires
- L'urgence de la situation
- La possibilité de trouver un autre bailleur pour l'action,

Ce travail sera réalisé en interne, un avis et une confirmation seront demandés à la DCE si une réponse rapide peut être fournie (cas des situations d'urgence).

La mise en œuvre rapide de ses actions peut être incompatible avec les procédures longues du code des marchés public (cas d'une collaboration avec la mairie). Si les travaux doivent être mis en œuvre de manière urgente, les procédures seront réduites à leur minimum légal dans un souci d'efficacité.

- **si l'action prolonge une action existante, veuillez expliquer de quelle manière elle repose sur les résultats de cette action;**

L'action ne prolonge pas une action existante. Mais renforce cependant deux interventions : projet Provictimis conduit par le GRDR depuis les inondations de 2003 dans la région du Guidimakha et rentre en synergie avec un programme urgence inondations 2007 actuellement mené par CARITAS en consortium avec le GRDR (cf. infra)

#### **Projet Sinistrés (octobre 2003-juin 2006)**

Bailleur : Fondation Provictimis

**maître d'œuvre** : Le GRDR (

Budget : 160 000€

**Objectif général** : Apporter un appui aux sinistrés des inondations d'août 2003 dans le Guidimakha

**Objectifs spécifiques** :

- Apporter un appui au logement des familles sans abris, suite aux inondations d'août 2003, par la reconstruction de chambres et la distribution de bâches, dans les quartiers les plus touchés de Sélibaby et dans 9 communes rurales du Guidimakha, en proposant des innovations techniques pour l'amélioration et la sécurisation des bâtiments (**Formation de maçons à ces techniques**);
- Réaliser des travaux d'intérêt collectifs dans les quartiers bénéficiaires : diguettes filtrantes, assainissement et construction de puits

**Bénéficiaires** :

Les familles sans abris des quartiers les plus touchés de la commune urbaine de Sélibaby et de 9 communes rurales du Guidimakha.

### Réalisations :

- 43 maisons construites ;
- 2 puits : dans le quartier d'El Emen et dans le village M'Bekher ;
- 1 borne fontaine dans le quartier Collège ;
- Des diguettes filtrantes aménagées avant chaque hivernage.



### Méthodologie

Le profond travail avec les comités de quartier et le travail d'animation fourni a permis de déterminer les personnes bénéficiaires sur des critères élaborés de façon participative. Cette méthode favorablement accueillie a permis de légitimer l'intervention du GRDR.

### Programme urgence inondations (octobre 2007-septembre 2008).

L'action s'inscrit dans le prolongement du « **programme d'urgence inondations** » initié par Caritas Mauritanie et exécuté depuis novembre 2007 (jusqu'en octobre 2008) sur les zones du Brakna, du Gorgol et du Trarza et dont le GRDR fait partie.

Suite aux inondations de juillet 2007, Une mission conjointe (Etat mauritanien, Délégation de la Commission Européenne, Coopérations multilatérales et bilatérales, ONG) à laquelle a participé Caritas Mauritanie a visité des sites représentatifs des dégâts dans la zone du Brakna, Gorgol et Trarza pour évaluer leur ampleur et rencontrer les populations sinistrées et les élus locaux.

Suite à cette identification, Caritas Mauritanie a mis en œuvre un projet d'action d'urgence dans cette zone qui a reçu l'appui de ses partenaires du réseau Caritas Internationalis. Les principaux volets du projet sont :

- Construction d'abris pour 100 familles : réalisation et équipement de M'bars (hangars) améliorés pour une solution de logement provisoire.
- Eau & hygiène : Curer 30 puits inondés dont l'eau est devenue impropre à la consommation humaine pour les 3 000 habitants de ces villages.
- Sécurité alimentaire en faveur de 2 350 paysans: relance de la production agricole par une campagne alternative à la production perdue par les inondations. Distribution d'intrants agricoles et petits matériels horticoles. Transformation par un moulin à mil

Le travail d'identification et la sélection participatif des bénéficiaires réalisé en collaboration avec les autorités locales et les populations a permis de légitimer les actions mises en place et ainsi la présence de Caritas en tant qu'intervenant « urgence ».

- **si l'action s'inscrit dans le cadre d'un programme plus vaste, veuillez décrire comment l'action s'insère dans ce programme ou dans un éventuel projet planifié ou comment la coordination est assurée. Veuillez exposer les synergies potentielles avec d'autres initiatives, notamment de la Commission européenne;**

La présenter action s'inscrit dans une réponse à l'appel d'urgence lancé par le gouvernement Mauritanien en août 2007 suite aux inondations qui ont touché l'est et le sud-est de la Mauritanie.

Plusieurs réponses et actions ont été conduites par le Gouvernements et ses partenaires au développement dans différentes régions dont dans la présente action pour les régions du Fleuve choisie ici..

**Les autres initiatives avec lesquelles une coopération et une synergie sont déjà établies sont :**

-- Des **réunions de concertation inter-ONGs** (réunissant aussi les autres acteurs : GRET, World Vision, AMAD, Association pour les Producteurs Laitiers Transhumants, Association Française des Volontaires du Progrès, Coopération Espagnole) sont organisées à Boghé afin de favoriser la complémentarité des actions dans la zone.

- Deux **projets d'aménagement de périmètres irrigués** sont actuellement en œuvre dans la zone : le projet PAHABO (Projet d'Aménagement Hydroagricole du Brakna Ouest qui s'étend sur 5 ans à partir de janvier 2006) et le projet PRPB (Projet de Réhabilitation des Petits Périmètres irrigués). Caritas travaille en lien étroit avec la SONADER (Société Nationale pour le Développement Rural) qui met en œuvre ces projets. Les représentants de la SONADER ont accueilli très favorablement notre projet et montré leur volonté de collaboration, notamment en informant l'association des dégâts observés sur les périmètres de la zone.

o **les procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe;**

Les procédures de suivi et d'évaluation s'inscrivent dans une logique de durabilité de l'action. Le suivi sera réalisé par l'équipe de l'action et le comité de suivi.

La Direction des programmes Afrique du GRDR assurera régulièrement l'appui méthodologique et le suivi évaluation interne.

L'équipe opérationnelle de l'action (GRDR- CARITAS) élaborera des chronogrammes d'activités, trimestrielles, semestrielles et annuelles. Cela permettra d'élaborer les plannings d'activités mensuels et de suivre précisément l'avancée du projet.

Un comité de suivi de l'action sera mis en place au démarrage de l'action. Ce comité sera constitué de personnes ressources reconnues pour leur expertise dans le domaine du développement ou de l'agriculture (représentants des services agricoles, responsables de projets de développement, leaders paysans, etc.). Il se réunira tous les 6 mois afin de faire le point sur l'état d'avancement de l'action. Les objectifs, les missions, les rôles du comité sont précisés par un cahier de charges mis à jour tous les 6 mois. A chaque échéance, les travaux du comité seront évalués et de nouveaux termes de références seront élaborés. Le comité apportera à l'équipe un regard extérieur critique sur les activités réalisées et validera la programmation du semestre à venir.

Le suivi interviendra sur la base des séquences ci-après :

- *Mensuellement* : suivi des activités (superviseurs et animateurs) et consolidation des données financières.
- *Trimestriellement* : suivi technique et consolidation du plan de travail (responsables des volets, animateurs et coordination régionale du programme).
- *Semestriellement* : des visites de terrain sont organisées de façon conjointe (comité de suivi, représentants des membres du consortium, partenaires concernés...). Le comité de suivi tient sa réunion semestrielle à l'issue de chaque visite.

L'équipe de l'action produira des notes techniques par activité et les fiches d'impact, ainsi que les rapports semestriels et annuels techniques et financiers, qu'elle transmettra au bailleur de fonds, au comité de suivi, aux administrations et services techniques. Un audit externe des comptes aura lieu à la fin du programme. Les réconciliations bancaires annuelles seront élaborées et feront l'objet de notes budgétaires précises et conforme au contrat et guide de procédure de la Commission Européenne..

Les résultats et les impacts de l'action seront capitalisés et diffusés dans les zones d'intervention du GRDR et de CARITAS dans le bassin du fleuve Sénégal. Ce programme thématique jouera un rôle déterminant dans le développement de nouvelles approches et des initiatives de plaidoyer en Afrique mais également dans les pays du nord.

- **la description de la participation et du rôle des différents acteurs et parties prenantes (partenaire local, groupes cibles, autorités locales, etc.) dans l'action et les raisons pour lesquelles ces rôles leurs ont été assignés;**

#### Le Chef de File : Le GRDR

**Le GRDR** a conduit les missions de pré identification et a contribué à la conception de l'action dans son ensemble. Il assurera le maîtrise d'œuvre globale de l'action et apportera l'ensemble de l'appui méthodologique aux équipes du projet. Le GRDR portera l'action directement dans la région du Guidimakha et du Gorgol, régions dans lesquelles il dispose d'un dispositif d'intervention conséquent (2 cellules, 30 salariés locaux, 1 expatriés et 3 volontaires). Le GRDR dispose d'une expérience de plus de 25 ans dans l'appui au développement rural dans le bassin du Fleuve Sénégal.

**La direction Afrique du GRDR** assurera le suivi institutionnel, administratif et financier du dossier. 3 Missions seront réalisées pour le suivi des activités de terrain, le contrôle financier et la rencontre des partenaires institutionnels et la délégation de la commission européenne à Nouakchott.

#### Les partenaires locaux : CARITAS Mauritanie

→ **Caritas Mauritanie** a été associée dès le départ à la **préparation de l'action**. Ses contributions peuvent être appréciées comme suit :

- Participation à la rédaction du concept et des notes succinctes,
- Collecte de données de base sur la situation des sinistrés dans la région du Brakna
- Participation aux diagnostics et à la détermination des actions pertinentes,
- Participation à la formulation du dossier complet avec 2 personnes ressources.

Caritas Mauritanie est **responsable de la mise en œuvre dans la région du Brakna**. Cela inclut :

- La mise en œuvre des diagnostics régionaux, des actions et des kits d'urgence hivernage 2009 dans la région du Brakna,
- La production du rapport technique et financier sur ses zones d'intervention,

Elle aura une équipe autonome de gestion de projet qui évoluera sur le terrain.

#### Autres parties prenantes :

→ **Autorité régionale**

C'est au niveau régional que se trouve la compétence gestion des catastrophes naturelles (non décentralisé). C'est donc à ce niveau que nous avons choisi d'intervenir en cas d'urgence. Cela permettra également d'inscrire notre action en coordination avec celle des éventuels autres **Intervenants**.

→ Les autres ONG et programme intervenant dans la zone seront informés de toutes les avancées du projet. Les possibilités de travail en commun seront favorisées pour essayer de dégager une synergie et augmenter la cohérence des actions entreprises.

→ **Services déconcentrés de l'état**

La volonté de travailler avec les services déconcentrés de l'état est fondée sur la volonté de les sensibiliser à la thématique du risque inondation. Cela leur permettra de mieux prendre en compte cette composante dans leurs actions de développement du territoire.

→ **Élus locaux**

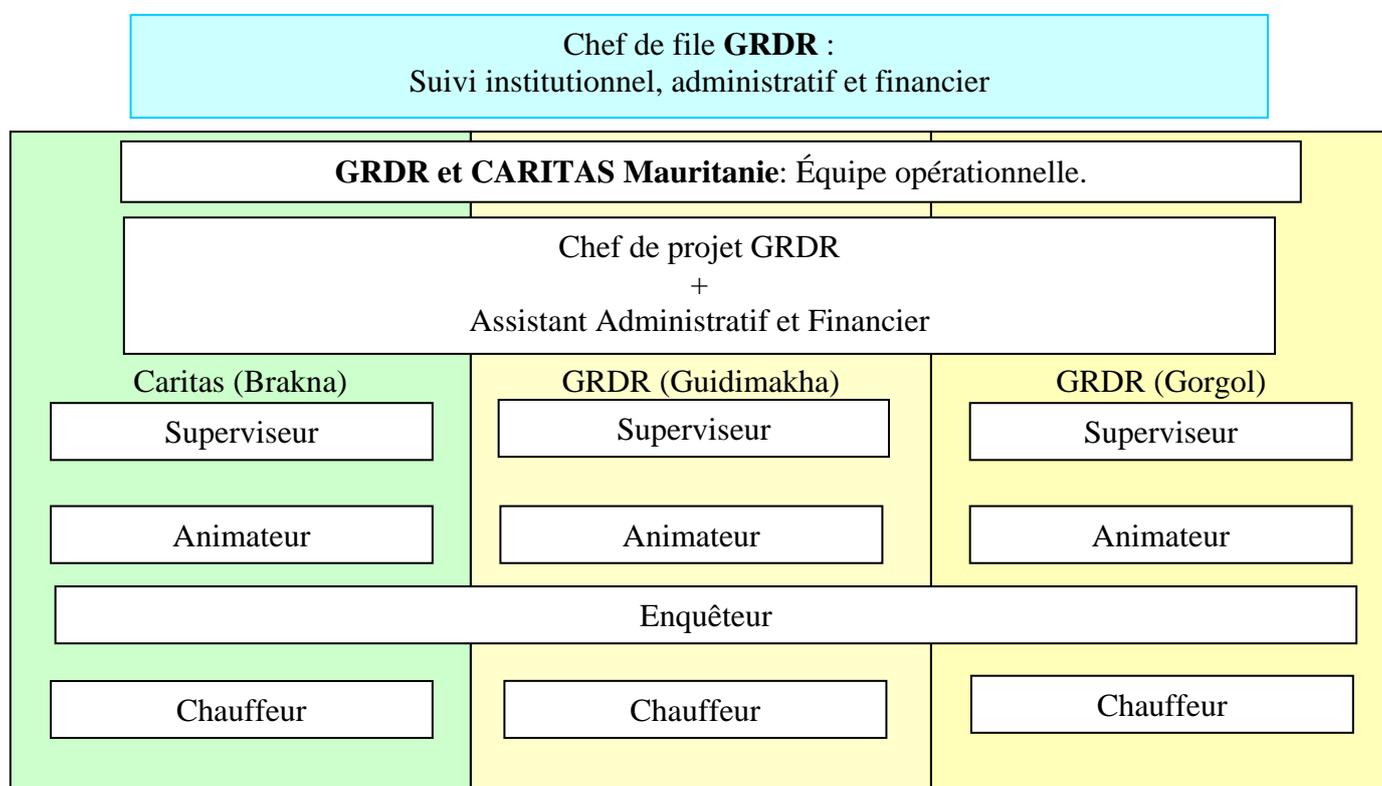
C'est au niveau de la commune que se trouve le seul échelon de décentralisation. Elles sont relativement jeunes et inexpérimentées. Il est important de les renforcer autant que faire ce peut dans leur compétence d'aménagement du territoire et leur rôle de maître d'ouvrage. Quand les conditions le permettront (non-urgence, compétences de base disponibles suffisantes), les procédures mises en place le seront en étroite collaboration avec les communes et s'inscriront dans celle du code des marchés publics.

→ **Localité**

Cet échelon est incontournable. Il regroupe les bénéficiaires et les autorités traditionnelles. La méthode choisie permet de les rencontrer très tôt et de les impliquer dans la définition et la priorisation des actions. C'est un point de passage obligé pour pouvoir espérer une participation bénévole aux travaux (main-d'œuvre) et un bon entretien des ouvrages mis en œuvre.

- **la structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de l'action (par fonction: il n'y a pas lieu de préciser le nom des personnes);**

L'organigramme ci-dessous représente la structure organisationnelle de la future équipe.



- **principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de l'action (équipement, matériel, etc.) et des activités proposées;**

Pour mener à bien ce projet, les équipes seront présentes dans chacune des trois régions (bureau à Boghé, Kaédi, Sélibaby) où des équipes sont d'ores et déjà implantées.

Cinq kits informatiques seront nécessaires pour les activités de bureau. Pour les nombreux déplacements sur le terrain trois voitures et 3 motos (une par animateur) seront nécessaires (Caritas utilisera un de ses véhicules). Des opérations d'assainissement des points d'eau potables sont prévues par des méthodes traditionnelles et par pompage mécanisé (achat d'un kit). Deux kits d'analyse d'eau seront achetés pour mesurer l'efficacité de ces actions.

- **l'implication des partenaires de mise en œuvre, leur rôle et leur relation avec le demandeur, s'il y a lieu, et les relations du demandeur avec eux;**

Le GRDR est partenaire de longue date de Caritas en Mauritanie (1990). Ils ont eu à conduire ensemble des actions d'aménagement rurale, des formations au profit des coopératives de femmes et artisans pour la fabrication de grillage et gabion, mise en place de centrale d'achat de semences maraichères pour les coopératives du Guidimakha. Le GRDR et Caritas partagent leurs réflexions et visions dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement local et bonne gouvernance comme du renforcement des organisations de la société civile.

Pour cette action, le GRDR en Mauritanie se charge de la coordination globale de l'action (recrutement, animation, publication des appels d'offre pour les actions prioritaires, suivi institutionnel, administratif et financier...). Il va confier à CARITAS Mauritanie la mise en œuvre opérationnelle de l'action dans la région du Brakna.

Caritas Mauritanie transmettra au GRDR tous les documents comptables nécessaires à l'élaboration des rapports financiers et soumettra les rapports techniques sur une base semestrielle.

- **les attitudes des parties prenantes vis-à-vis de l'action en général et des activités en particulier;**

La mise en œuvre de l'action est répartie géographiquement entre le GRDR et CARITAS. Chacun mobilisera les acteurs des communes et villages concernés par l'action. Les Partenaires institutionnels (services, technique, administration et autres projets) sont tenus informés par des sites et activités prévues. La présente action est par ailleurs une réponse à l'appel d'urgence du gouvernement.

- **toute synergie prévue, ou les contraintes possibles dues à tout autre projet en cours ou projet planifié ou aux activités se déroulant à proximité du lieu de l'action.**

L'action présentée rentrera en synergie avec d'autres programmes mis en œuvre dans les régions concernées :

- Programme **VAINCRE** (financement AFD) : financé sur une remise de dette de la Mauritanie, ce programme vise à mettre en œuvre diverses actions d'aménagement du territoire et d'amélioration des infrastructures communales tout en renforçant les compétences des communes en maîtrise d'ouvrage.
- Programme de Sécurisation de la Production Agro Pastorale (co financé par l'Union Européenne) : ce projet inclut un important volet de construction d'aménagements de gestion des eaux de surface dans le sud de la Mauritanie. Il est envisageable de combiner des actions SPAP à celle de la présente action pour améliorer la durabilité des ouvrages construits (construction de diguettes de protection en amont de petits barrages en dur par exemple).
- Programme d'Appui aux Initiatives de Développement local (**PAIDEL**) : mis en œuvre par le GRDR au niveau de Guidimakha et du Gorgol, ce programme vise à accompagner les différents acteurs communaux dans l'élaboration de plan de développement local et d'actions prioritaires. Le nécessaire travail de concertation conduit pour aboutir à ces résultats sera valorisable dans le cadre de la présente action.

## 1.9. Durée et plan d'action

L'action se déroulera sur 18 mois selon le chronogramme mensuel prévisionnel ci-dessous.

Rés	Act	Actions	Remarques	1	2	3	4	5	6	7	8	9
		lancement projet	recrutement									
1		<b>Prévention</b>										
	1.1	bibliographie										
	1.1	concertation régionale										
	1.1	concertation communale										
	1.1	identification zap										
	1.1	restitution										
	1.2	étude zap	5 par wilaya 3 équipes (anim + sup) 1 zap / semaine									
	1.2	priorisation	2 par semaines par équipe									
	1.2	rapport										
	1.3	choix	avec avis et validatio DCE									
	1.3	mise en œuvre										
2		<b>Urgence</b>										
	2.1	urgence hivernage 2009	veil et intervention si besoin									
2		<b>Réhabilitation</b>										
	2.2	réunion régionale d'identification	fonction de la fin de l'hivernage									
	2.2	identification	2 site par jour pendent 10 jours									
	2.2	rédaction	2 site par jour pendent 10 jours									
	2.2	restitution régional										
	2.2	mise en œuvre	intervention avant hivernage si menace de rupture d'ouvrage									

Rés	Act	Actions	Remarques	10	11	12	13	14	15	16	17	18
		lancement projet	recrutement									
1		<b>Prévention</b>										
	1.1	bibliographie										
	1.1	concertation régionale										
	1.1	concertation communale										
	1.1	identification zap										
	1.1	restitution										
	1.2	étude zap	5 par wilaya 3 équipes (anim + sup) 1 zap / semaine									
	1.2	priorisation	2 par semaines par équipe									
	1.2	rapport										
	1.3	choix	avec avis et validatio DCE									
	1.3	mise en œuvre										
2		<b>Urgence</b>										
	2.1	urgence hivernage 2009	veil et intervention si besoin									
2		<b>Réhabilitation</b>										
	2.2	réunion régionale d'identification	fonction de la fin de l'hivernage									
	2.2	identification	2 site par jour pendent 10 jours									
	2.2	rédaction	2 site par jour pendent 10 jours									
	2.2	restitution régional										
	2.2	mise en œuvre	intervention avant hivernage si menace de rupture d'ouvrage									

## 1.10. Durabilité (maximum 3 pages)

---

- **Fournir une analyse de risques détaillée et d'éventuels plans d'urgence. Ceci doit inclure au minimum une liste des risques associés à chaque action proposée accompagnée des mesures correctives pertinentes. Une bonne analyse des risques devrait inclure une série de risques type incluant les risques physiques, environnementaux, politiques, économiques et sociaux.**

L'action se donne pour objectif de limiter l'impact du risque inondation, risque environnemental principal. Comme mentionné plus haut, des actions de traitements d'éventuels sinistres sont prévues (volet 2 : action d'urgence et de post urgence).

La Mauritanie semble politiquement stable et s'acheminer vers un climat favorisant le dialogue entre les diverses composantes de la société (cf. mesures de libéralisation des ondes radio, retour des réfugiés...). L'effort consenti par le gouvernement actuel avec l'appui de divers bailleurs pour favoriser le processus de décentralisation garantit par ailleurs une meilleure prise en compte des aspirations des citoyens mauritaniens à une échelle communale. L'ensemble de ces éléments suggère ainsi que le risque politique est plutôt faible.

En revanche, la situation semble plus instable sur le plan économique et social. La récente hausse des prix des denrées agricoles a provoqué des manifestations de la population. Les tendances d'évolution des prix demeurent incertaines et le climat social reste donc plutôt tendu. Néanmoins, les tensions se faisant surtout sentir en milieu urbain, l'action ne devrait pas être menacée. Par ailleurs, l'action devrait garantir un niveau de sécurité alimentaire minimal et ainsi minimiser le risque socio économique.

- **Décrire les principales conditions préalables et les hypothèses pendant et après la phase de mise en œuvre.**

La présente action est une réponse à l'appel d'urgence du gouvernement en août 2007. La mise en œuvre de cette action suppose une grande souplesse dans le choix des sites et notamment une capacité de réactions à d'éventuelles inondations pendant l'hivernage 2008 et 2009 dans d'autres sites des zones choisies pour la présente action.

- **Expliquer comment la durabilité sera assurée après l'action. Ceci peut inclure les aspects liés aux activités nécessaires de suivi, les stratégies d'intégration, l'appropriation, etc., s'il y a lieu.**

La participation des populations à la construction des ouvrages de gestion des eaux de surface facilitera les travaux de maintenance.

L'intervent

- **Durabilité financière (le financement suivra les activités, les sources de revenu pour couvrir tous les coûts opérationnels et les coûts de maintenance futurs, etc.);**

Les communes et comités de gestion disposent de ressources pour assurer la maintenance des aménagements de gestion des eaux de surface.

Les communes sont en effet dotées chaque année par le biais d'un fonds de développement régional (FDR). Les comités de gestion seront par ailleurs formés à la collecte d'une « cotisation pour maintenance ». Ces différentes ressources seront utilisées en cas de travaux de maintenance.

- **Niveau institutionnel (quelles structures permettraient, et selon quelles modalités, aux résultats de l'action de rester en place après la fin de l'action ? Traiter les questions relatives à l'« appropriation » locale des résultats de l'action.);**

L'action cherche à renforcer les communes dans la maîtrise de leurs prérogatives actuelles et à venir (gestion des ressources naturelles, maîtrise d'ouvrage...). En d'autres termes aux communes de poursuivre l'exécution des plans d'actions prioritaires au-delà du projet.

- **Niveau politique éventuel (quel impact structurel aura l'action, par exemple mènera-t-elle à une amélioration de la législation, des codes de conduite, des méthodes, etc ?).**

L'action devrait permettre de faire connaître et reconnaître l'utilité des conseils municipaux, de développer l'identité communale et, *in fine*, de favoriser le processus de décentralisation.

L'action permettra de générer de nouvelles références pratiques sur le processus de décentralisation, et en particulier sur les conditions favorisant un transfert effectif de compétences au niveau des communes. Ces références serviront aux décideurs politiques à mieux réfléchir les futures mesures législatives et à prioriser les actions porteuses des changements souhaités.

### **1.11. Cadre logique**

---

[Voir Annexe 3B](#)

## **BUDGET DE L'ACTION**

---

[Voir Annexe 3A \(feuille 1\)](#)

## **SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES**

---

[Voir annexe 3A \(feuille 2\)](#)

### **CONTRIBUTIONS EN NATURE DES POPULATIONS**

Pour toute mise en œuvre d'ouvrage de prévention des impacts des inondations, une contrepartie en terme de main d'œuvre et matériaux locaux sera demandée. Cela permettra de s'assurer du degré de motivation des bénéficiaires, et de garantir une bonne appropriation (les bénéficiaires ne travailleront s'ils ne voient pas l'utilité de l'ouvrage projeté). Ce principe permet de ne mettre en place que des ouvrages dont la population voit l'intérêt. C'est une condition pour que l'entretien soit réalisé régulièrement et donc pour une bonne durabilité de l'action.

La contribution en nature des populations est estimée à 80 000 € pour l'ensemble du projet.

Pour mettre en œuvre la vingtaine d'actions de prévention, l'estimation suivante a été retenue : mobilisation de 40 personnes pendant 20 jours en moyenne. Cette main d'œuvre gratuite est valorisée à 5€ par jour.

## EXPERIENCE D' ACTIONS SIMILAIRES

Maximum 1 page par action. Veuillez fournir une description détaillée des actions gérées par votre organisation au cours des 3 dernières années.

Cette information sera utilisée afin d'évaluer si vous avez une expérience suffisante et stable de gestion d'actions dans le même secteur et à une échelle comparable à celle pour laquelle vous demandez une subvention.

Référence n°: N/A		Titre du projet: Projet d'appui aux sinistrés du Guidimakha		Secteur (voir section 2.1 de la section III): 7 AIDE HUMANITAIRE		
Nom de l'organisation	Lieu de l'action	Coût de l'action (EUR)	Chef de file ou partenaire	Donneurs pour l'action (nom) <sup>9</sup>	Montant de la contribution (du donneur)	Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)
GRDR	Mauritanie	160 000 €	Chef de file	Fondation Provictimis et MAE	160 000 €	01/04/2003-30/03/2005
<b>Objet et résultats de l'action</b>						
<b>Objectif général</b> : Apporter un appui aux sinistrés des inondations d'août 2003 dans le Guidimakha.						
<b>Objectif spécifique</b> :						
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Apporter un appui au logement des familles sans abris, suite aux inondations d'août 2003, par la <b>reconstruction de chambres</b> et la distribution de bâches, dans les quartiers les plus touchés de Sélibaby et dans 9 communes rurales du Guidimakha, en proposant des <b>innovations techniques pour l'amélioration et la sécurisation des bâtiments</b> ;</li> <li>➤ Réaliser des travaux d'intérêt collectifs dans les quartiers bénéficiaires : diguettes filtrantes, assainissement;</li> <li>➤ <b>Améliorer la fourniture en eau</b> des quartiers périphériques de la commune de Sélibaby par la construction d'un puits dans le quartier Collège.</li> </ul>						
<b>Bénéficiaires</b> :Les familles sans abris des quartiers les plus touchés de la commune urbaine de Sélibaby et de 9 communes rurales du Guidimakha.						
Phase d'extrême urgence, urgence et consolidation (14 mois)						
<b>Action volet 1</b> : Reconstruction de chambres au profit des familles sans abris						
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation de <b>100 chambres</b> dans 5 quartiers de la commune de Sélibaby, soit 20 chambres par quartier ;</li> </ul>						
<b>Action volet 2</b> : Distribution de bâches plastiques et de nattes						
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Distribution de <b>bâches</b> dans 3 quartiers de la commune de Sélibaby situés sur des zones inondables ;</li> </ul>						
<b>Action volet 3</b> : Construction de diguettes et assainissement						
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'aménagement de <b>1.200 mètres linéaires</b> de diguettes filtrantes pour la protection des bâtiments contre les eaux de ruissellement dans les quartiers périphériques de Sélibaby retenus pour la reconstruction, ainsi que <b>2.700 mètres linéaires</b> dans les chefs lieux des communes rurales ;</li> <li>➤ Sensibilisation autour de micro projets sur la réfection des voiries et l'assainissement des quartiers du centre de Sélibaby retenus pour la reconstruction.</li> </ul>						
<b>Action volet 4</b> : Construction de 3 puits dans la commune de Sélibaby						
La construction de trois puits dans les quartiers : El Emen, Collège et M'Bekher Saloum						
<b>Les résultats obtenus</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atteindre les objectifs en terme de réalisation : 70 chambres, la distribution de 66 bâches, l'aménagement de 100 mètres linéaires de diguettes et de 3 puits ;</li> <li>2. Construction adéquate, intégrée et durable ;</li> <li>3. Pérenniser le transfert de compétences techniques à l'échelle locale ;</li> <li>4. Equité du projet pour les bénéficiaires ;</li> </ol>						

<sup>9</sup> Si le donneur est la Commission Européenne ou un Etat-Membre de l'UE, veuillez préciser la ligne budgétaire CE, FED ou Etat-Membre de l'UE.

<b>Référence n°:</b> N/A	<b>Titre du projet:</b> <i>Projet de relance agricole des greniers de la Mauritanie</i> HodH EL chargUi – HodH EL Gharbi – Assaba – Gorgol – Guidimakha			<b>Secteur (voir section 2.1 de la section III):</b> 52 Aide alimentaire à des fins de développement/aide à la sécurité alimentaire		
<b>Nom de l'organisation</b>	<b>Lieu de l'action</b>	<b>Coût de l'action (EUR)</b>	<b>Chef de file ou partenaire</b>	<b>Donneurs pour l'action (nom)</b>	<b>Montant de la contribution (du donneur)</b>	<b>Dates (de dd/mm/yyyy à dd/mm/yyyy)</b>
GRDR	Mauritanie	775 000 €	Chef de fil (Consortium ACORD-Ong britannique)	Ambassade de France à Nouakchott et FAO	775 000 €	13/04/2005-31/12/2006

#### **Objet et résultats de l'action**

##### **Objectifs généraux :**

- Contribuer à la sécurité alimentaire en Mauritanie ;
- Contribuer à la coordination des actions d'urgence des différents intervenants dans les principales zones de production céréalières ;
- Contribuer à la réflexion sur l'élaboration d'un programme de sécurité alimentaire durable en Mauritanie.

##### **Objectif spécifique :**

- Fournir aux agriculteurs des 5 régions retenues des semences de qualité, afin d'assurer la relance agricole de la campagne 2005-06;

**Bénéficiaires :** Les bénéficiaires directs du projet sont les agriculteurs cultivant des céréales (Sorgho, mil) en sous pluie et en décrue (hors zones de cultures irriguées) dans les 5 régions ciblées. La dotation globale du projet étant de 600 tonnes de semences, ce sont environ 85.000 familles qui bénéficieront d'un lot de semences leur permettant de relancer les cultures de céréales pour la prochaine campagne. Action

##### **Résultats**

##### **A. Diagnostics régionaux :**

- ⇒ Les variétés et les dotations en semences par village sont définies ;
- ⇒ Les scénarii de distribution sont élaborés ;
- ⇒ Les diagnostics régionaux sont présentés au niveau national et permettent aux différents intervenants sur le volet relance agricole de la campagne 2005-06 d'intervenir efficacement ;
- ⇒ Un document de capitalisation méthodologique reprenant les outils du diagnostic est élaboré et diffusé.

##### **B. Achat et distribution de semences :**

- ⇒ Les semences sont achetées au niveau de la sous-région et sont acheminées jusqu'aux lieux de dépôt secondaires ;
- ⇒ Les semences sont distribuées et bénéficient aux agriculteurs des 5 régions ;
- ⇒ Une base de données sur les zones d'intervention est élaborée.

##### **C. Actions de suivi et d'accompagnement :**

- ⇒ Les données du suivi de la campagne et de l'impact du projet sont disponibles ;
- ⇒ Des banques de céréales sont renforcées ;
- ⇒ Les résultats des sites d'expérimentation de variétés améliorées sont connus ;
- ⇒ L'atelier national de capitalisation contribue efficacement à la définition d'une politique de sécurité alimentaire durable.

##### **Impact du projet :**

Le Projet de Relance Agricole des Greniers de la Mauritanie a permis la distribution transparente de 630,3 tonnes de semences de sorgho aux agriculteurs des cinq régions les plus productives du pays. La production issue des semences distribuées n'a finalement pas été optimale, mais les objectifs du projet ont bien été atteints (nombre de bénéficiaires, quantité de semences distribuées par famille et caractéristiques de la variété). D'un point de vue opérationnel, la mise en œuvre du PRA a montré qu'il était possible, en se basant sur une méthodologie claire et rigoureuse, d'assurer l'acheminement de l'ensemble des donations jusqu'aux bénéficiaires ciblés. Le choix stratégique d'une distribution différenciée en fonction du potentiel productif des communes s'est lui aussi révélé totalement pertinent et a effectivement permis de maximiser l'efficacité de l'action.

La constitution de **bases de données** agro-pastorales fiables, **l'approfondissement des connaissances disponibles** sur le fonctionnement des filières et de l'économie rurale agricole, la **promotion d'espaces de concertation locaux** reconnus et ouverts à tous, ainsi qu'une **coordination efficace des opérateurs** intervenant sur la sécurité alimentaire pourraient constituer les premières étapes de cette sécurisation de la production. .

## II. PARTENAIRES DU DEMANDEUR PARTICIPANT A L'ACTION

### DESCRIPTION DU/DES PARTENAIRE(S)

Cette section doit être remplie **pour chaque organisation partenaire** au sens du point 2.1.2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs. Les éventuels associés au sens du même point 2.1.2 ne doivent pas être mentionnés. Vous devez reproduire ce tableau autant de fois que nécessaire pour ajouter des partenaires.

	Partenaire 1
<b>Numéro d'identification<sup>10</sup> EuropeAid</b>	
<b>Dénomination juridique complète (raison sociale)</b>	CARITAS MAURITANIE

Les associés qui sont enregistrés dans PADOR n'ont pas besoin de remplir le reste de cette section qui est **surlignée en gris**.

<b>Date d'enregistrement</b>	30 décembre 1972
<b>Statut juridique<sup>11</sup></b>	Association mauritanienne
<b>Adresse officielle d'enregistrement<sup>12</sup></b>	BP 515 Nouakchott
<b>Pays d'enregistrement<sup>13</sup>/Nationalité<sup>14</sup></b>	N° 137/M.INT    Mauritanie
<b>Personne de contact</b>	Rémy Champion
<b>N° de téléphone:</b> préfixe pays + préfixe ville + numéro	Tel (+) 222 525 15 41
<b>N° de fax :</b> préfixe pays + préfixe ville +	Fax (+) 222 525 51 78

<sup>10</sup> Ce numéro est alloué à une organisation qui enregistre ses données dans PADOR. Pour plus d'informations et pour s'enregistrer, veuillez visiter le site <http://ec.europa.eu/europeaid/onlineservices/pador>

<sup>11</sup> C'ad sans but lucratif, organisme gouvernemental, organisation internationale

<sup>12</sup> Si ce n'est pas dans un des pays mentionnés dans la section 2.1.1 des Lignes directrices, veuillez justifier l'emplacement.

<sup>13</sup> Pour les organisations.

<sup>14</sup> Pour les personnes.

numéro	
Adresse électronique	<a href="mailto:caritas@opt.mr">caritas@opt.mr</a> ; <a href="mailto:directeur@caritas.mr">directeur@caritas.mr</a> / <a href="http://www.caritas.mr">www.caritas.mr</a>
Nombre d'employés	95 contractuels plus 5 fonctionnaires détachés plus 4 expatriés( dont deux volontaires) plus 2 sœurs bénévoles.
Autres ressources pertinentes	Disposition de logistique par équipe de projet ( bases à Boghé, à Maghta lahjar, Nouakchott ,Dar Naïm ( patrimoine)) d'un parc véhicules et équipement informatique). La plupart des bases sont en location.
Expérience d'actions similaires, en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l'action proposée	<p>Caritas Mauritanie a mené antérieurement des projets de réhabilitation et d'action d'urgence au profit de communautés sinistrées dans la même zone. En 1998 avec le projet d'appui aux communautés du Trarza avec le retour des réfugiés du Sénégal, et le projet d'appui à auto promotion des communautés du Gorgol . les projets sont de type développement intégré</p> <p>( réhabilitation de périmètres agricoles, aide nutritionnelle, construction et réhabilitation d'infrastructures sanitaires, distribution de kits.). En 2007 jusque en fin juillet 2008, une cellule d'urgence a été mise en place. Elle a exécuté dans les délais un programme de réhabilitation au profit de villages du Gorgol, du Brakna et du Trarza sinistrées par les inondations.</p>
Historique de la coopération avec le demandeur	<p>Le GRDR est un partenaire traditionnel de Caritas Mauritanie . Il ya eu des programmes de développement communautaire. Un projet pilote de fabrique de grillage et de gabions a été initié en début des années 90 par Caritas Mauritanie au profit des communautés du Guidimakha Ce partenariat a permis l'exploitation d'importantes superficies pour la sécurité alimentaire des populations.</p> <p>Egalement des visites d'échanges des coopératives féminines encadrées par le GRDR dans le projet de développement intégré du Gorgol basé à Tufundé Civé. Au cours de ces visites, différentes thématiques ont été développées dont l'accompagnement des groupes cibles, la pérennisation des actions, la promotion féminine, l'alphabétisation de la femme rurale, la prévention et les soins de santé communautaire, le maraîchage et la transformation des légumes. Elles ont aussi visité une unité de fabrication nutritionnelle ( farine de céréales NSAMM à haute valeur nutritionnelle).</p> <p>En 2005 après le désengagement de Caritas Mauritanie dans cette zone , un partenariat a été signé pour le transfert de la base de Tufundé Civé au GRDR.</p>
Rôle et participation dans la préparation de l'action proposée	<p>Caritas Mauritanie comme partenaire du demandeur participe à la conception, la mise en œuvre des actions de réhabilitation et d'urgence dans la région du Brakna. Dans ce rôle, elle va initier les différents contacts avec les autorités municipales, administratives et les responsables de communautés de base pour l'élaboration d'un diagnostic, l'exécution</p> <p>d' un plan d'action régional contre les inondations autour de zones à risque.</p> <p>Dans les zones à risque, certaines localités sinistrées seront sélectionnées pour la réhabilitation dans la zone. Pour les travaux de ( reconstruction d'abris, aménagement de digues de protection...)</p> <p>Identifier les actions d'urgence et les besoins primaires susceptibles de soulager les populations sinistrées dans un délai optimum (assainissement</p>

	<p>de point d'eau pour l' accès à l'eau potable, hygiène, nutrition..)</p> <p>Préparer des scénarios d'intervention par rapport au contexte local</p> <p>( enclavement, logistique, besoins, connaissances du milieu...)</p>
<p><b>Rôle et participation dans la mise en œuvre de l'action proposée</b></p>	<p>Caritas Mauritanie va également appuyer les mairies ou communautés villageoises du Brakna sélectionnées à l'exécution du programme par une approche pédagogique en renforçant leurs capacités par la responsabilisation, l'accompagnement ,le respect des procédures et l'application des textes en vigueur. Ce rôle essaie de stimuler le développement local en appui à la décentralisation et la démocratie dans les zones ciblées. Des formations seront dirigées dans ce sens.</p> <p>Veiller à la qualité de réalisation des ouvrages .</p> <p>Sensibilisation, pladoyer auprès des acteurs de la société civile du Brakna sur la mise en place d'une stratégie de lutte contre les inondations au niveau communal, départemental.</p> <p>Appels d'offre et sélection d'entrepreneurs suivi des travaux. .</p> <p>Echanges d'expériences inter régionales en matière de lutte contre ce fléau.</p>

**Important:** Ce formulaire de demande doit être accompagné d'une déclaration de partenariat signée et datée par chaque partenaire local conformément au modèle fourni.

## DECLARATION DE PARTENARIAT

---

Un partenariat est une relation substantielle entre deux organisations ou plus impliquant un partage des responsabilités dans l'action financée par la Commission européenne (Administration contractante). Afin de faciliter le bon déroulement de l'action, l'Administration contractante exige que tous les partenaires en prennent acte en acceptant les principes de bon partenariat définis ci-après.

1. Tous les partenaires doivent avoir lu le formulaire de demande de subvention et compris ce que sera leur rôle dans l'action. avant que la demande ne soit soumise à l'Administration contractante.
2. Tous les partenaires doivent avoir lu le contrat type de subvention et compris leurs obligations respectives au titre du contrat si une subvention est attribuée. Les partenaires donnent mandat au demandeur principal de signer le contrat avec l'Administration contractante et de les représenter dans toutes relations avec l'Administration contractante dans le cadre de la mise en œuvre de l'action.
3. Le demandeur doit se concerter régulièrement avec ses partenaires et les tenir complètement informés du déroulement de l'action.
4. Tous les partenaires doivent recevoir des copies des rapports – narratifs et financiers – présentés à l'Administration contractante.
5. Les propositions de changements substantiels relatifs aux volets de l'action à laquelle ils participent (par ex. en ce qui concerne les activités, les partenaires, etc.) doivent être acceptées par les partenaires concernés avant d'être soumises à l'Administration contractante. Si aucun accord entre partenaires n'a pu être trouvé, le demandeur doit le signaler lorsqu'il présente des modifications à l'Administration contractante pour approbation.
6. Lorsque le Bénéficiaire n'a pas son siège dans le pays de mise en œuvre de l'action, les partenaires doivent se mettre d'accord avant la fin de l'action sur une distribution équitable du matériel, véhicules et fournitures de l'action achetés avec la subvention de l'UE entre les partenaires locaux ou les bénéficiaires finaux de l'action.

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à l'Administration contractante Je m'engage à satisfaire aux principes de bon partenariat.

Nom:	MOHAMED OULD KHALLA
Organisation:	CARITAS MAURITANIE
Fonction:	DIRECTEUR GENERAL / pi
Signature:	
Date et lieu:	NOUAKCHOTT , le 20 JUILLET 2008

### III. DECLARATION DU DEMANDEUR

Le demandeur, représenté par le soussigné, signataire autorisé du demandeur, y compris de chaque partenaire, déclare par la présente que

- le demandeur dispose des sources de financement et des compétences et qualifications professionnelles mentionnées au point 2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- le demandeur s'engage à respecter les obligations prévues dans la déclaration de partenariat du formulaire de demande de subvention et les principes de partenariat ;
- le demandeur est directement responsable de la préparation, de la gestion et de la mise en œuvre de l'action avec ses partenaires, et n'agit pas en qualité d'intermédiaire ;
- le demandeur et ses partenaires ne se trouvent dans aucune des situations les excluant de la participation aux marchés et qui sont énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles applicables aux actions extérieures de la CE (disponible à l'adresse Internet suivante : [http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm) ). En outre, nous reconnaissons et acceptons que si nous participons tout en nous trouvant dans l'une quelconque de ces situations, nous pouvons être exclus d'autres procédures conformément au point 2.3.5 du Guide pratique ;
- s'il est sélectionné, le demandeur peut fournir immédiatement, sur demande, les documents justificatifs mentionnés au point 2.4 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs;
- le demandeur et chaque partenaire (le cas échéant) est éligible conformément aux critères définis au point 2.1.1 et 2.1.2 des Lignes directrices à l'intention des demandeurs ;
- si recommandé pour l'octroi d'une subvention, le demandeur accepte les conditions contractuelles telles que fixées dans le contrat standard annexé aux Lignes directrices à l'intention des demandeurs (annexe F) ;
- le demandeur et ses partenaires sont conscients que pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés, leurs données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Les demandes de subvention suivantes ont été soumises (ou sont sur le point d'être soumises) aux institutions européennes, au Fonds Européen de Développement et aux Etats membres de l'UE pendant l'année en cours:

- <listez seulement les actions dans le même domaine que la proposition>

Le demandeur est pleinement conscient de l'obligation d'informer sans délai l'Administration contractante à laquelle cette demande est soumise si la même demande de financement faite à d'autres services de la Commission européenne ou à des institutions européennes a été acceptée par eux après soumission de cette demande de subvention.

Signée au nom et pour le compte du demandeur

<b>Nom</b>	ETIENNE BEAUDOUX
<b>Signature</b>	
<b>Fonction</b>	PRESIDENT
<b>Date</b>	